

Dossier de candidature

Label RSEi

Demande déposée par l'entreprise XXXX

Date :

1. Label et candidature

a. Rappel sur le label RSEi

Le label RSEi (Responsabilité Sociétale des Entreprises inclusives) est une déclinaison de la norme internationale ISO 26000, adaptée aux entreprises inclusives. Ce label atteste du niveau de maturité des entreprises inclusives en matière de RSE en y intégrant les spécificités de la mission d'inclusion des personnes vulnérables.

L'entreprise inclusive est une entreprise qui prend en compte l'inclusion de personnes vulnérables sur le marché de l'emploi par l'exercice d'une ou plusieurs activités économiques concurrentielles dans le secteur marchand. Elle consacre, durablement et en continu, des ressources adaptées à cet objectif social et met son activité économique et son outil de production au service des personnes vulnérables. Elle intègre pleinement la dimension environnementale et les impacts de ses produits et/ou services, pour un développement durable.

La notion de « personnes vulnérables » s'applique aux personnes vivant des situations de pauvreté-précarité qui se caractérisent par le cumul de plusieurs éléments : l'insécurité du présent et de l'avenir, la difficulté à trouver ou retrouver un emploi, un moindre accès à l'instruction et à la formation, les difficultés d'accès aux soins et au logement, la surexposition aux conduites à risque ou une fragilisation de la santé physique et mentale.

Périmètre d'application

Le label RSEi s'adresse à toute entreprise inclusive qu'elle soit une entreprise sociale inclusive dont l'inclusion est l'objet social ou une entreprise inclusive qui intègre l'inclusion comme une partie constitutive de son projet d'entreprise :

- les entreprises sociales inclusives ont pour finalité l'inclusion de personnes vulnérables, elles relèvent du secteur marchand et sont conventionnées par la puissance publique pour développer l'inclusion, elles cherchent à maximiser leur performance sociale ;
- les entreprises inclusives, mettent en place des actions inclusives de manière suffisamment importante et prioritaire dans leur projet stratégique d'entreprise pour vouloir faire reconnaître et labelliser ces pratiques inclusives.

b. Démarche pour candidater au label RSEi

L'entreprise candidate à la labellisation RSEi complète et signe la lettre d'engagement correspondant à son statut et activité en s'assurant de respecter les pré-requis listés et en joignant les pièces justificatives demandées ainsi que le dossier de candidature. Elle renvoie le présent dossier une fois complété, à :

Pierre PHILIPPE - Ingénieur commercial
AFNOR Certification
Pierre.philippe@afnor.org
01 41 62 62 74

L'ingénieur commercial d'AFNOR Certification rédige un devis (entreprise / AFNOR Certification) avec le coût du processus de labellisation RSEi calculé en fonction des effectifs et du nombre de sites de l'entreprise candidate.

2. Prérequis en vue d'une candidature

La labellisation RSEi est accessible à toutes les entreprises inclusives, qu'elles appartiennent ou non au secteur de l'Insertion par l'Activité Economique.

Pour être labellisées, les entreprises candidates doivent s'assurer de respecter un certain nombre de pré-requis qui diffèrent en fonction de leur appartenance ou pas au secteur de l'IAE et de leur activité.

Aussi trois lettres types d'engagements sont-elles proposées dans le dossier de candidature, prenant en compte ces différences et ajustant en fonction, les pré-requis et justificatifs demandés.

Chapitre 3 : Lettre d'engagement pour **une entreprise sociale inclusive**

Chapitre 4 : Lettre d'engagement pour une **entreprise de travail temporaire d'insertion (ETTI)**

Chapitre 5 : Lettre d'engagement pour une **entreprise inclusive** (hors SIAE)

L'entreprise candidate complète et signe la lettre d'engagement lui correspondant. Si les pré-requis ou justificatifs soulèvent des questions, l'entreprise peut joindre M. Pierre PHILIPPE qui lui apportera les compléments d'information nécessaires.

3. Lettre d'engagement Pour une entreprise sociale inclusive*

* **Définition de l'entreprise sociale inclusive : entreprise qui a un conventionnement avec l'Etat pour développer l'inclusion**, dont la finalité est l'inclusion de personnes vulnérables et qui relève du secteur marchand.

Exemple : entreprise d'insertion, entreprise adaptée, entreprise de travail temporaire d'insertion, entreprise d'insertion par le travail indépendant... Attention : les ateliers et chantiers d'insertion ne relevant pas du secteur marchand, ils ne peuvent pas postuler au label RSEi.

L'entreprise candidate à la labellisation adresse à l'AFNOR la lettre d'engagement ci-jointe, signée et datée par son représentant légal ou mandaté.

ENTREPRISE SOCIALE INCLUSIVE

AFNOR Certification

Madame, Monsieur

Nous vous prions de bien vouloir procéder à l'instruction de notre demande de labellisation pour le label RSEi.

Nous reconnaissons avoir reçu et pris connaissance de toutes les pièces nécessaires à la demande de labellisation et nous confirmons respecter les pré-requis suivants (cocher les cases ci-dessous) :

- Je suis une entreprise sociale inclusive et j'ai pour **objet social l'inclusion de personnes vulnérables**,
- Je bénéficie d'un **conventionnement** avec l'Etat,
- J'exerce mon activité selon la législation en vigueur et respecte notamment les réglementations liées à la fiscalité, au code du travail de la branche professionnelle à laquelle mon entreprise appartient,
- J'applique la **convention collective de mon secteur d'activité économique** (à défaut, j'ai mis en place un accord d'entreprise en lien avec l'activité principale,)
- J'exerce une ou plusieurs activités économiques concurrentielles dans le secteur marchand et **70 % de mon chiffre d'affaire provient de cette activité marchande**,
- J'embauche des **personnes vulnérables qui cumulent a minima deux critères** (BRSA, jeune, sénior, TH, sans activité depuis plus de 12 mois, PSMJ, primo arrivant, allocataire ASS, AAH, parent isolé, niveaux 5 et infra, personne hébergée, habitant commune rurale ou QVP, absence de permis de conduire...) et tient pour celles-ci à jour un indicateur ETP inclusion,
- Ces personnes vulnérables représentent a minima **50% d'ETP inclusion** parmi l'ensemble de mes salariés,
- Les personnes en parcours d'inclusion sont embauchées sous le même statut qu'un salarié de droit commun à part entière. Elles perçoivent un salaire fixé compte tenu de l'emploi occupé et de leur qualification par référence aux dispositions réglementaires ou conventionnelles applicables dans la branche d'activité,
- Je mets en place, durablement et en continu, un **encadrement et un accompagnement spécifique** de ces personnes vulnérables par un personnel qualifié.

Nous attestons de la véracité des informations fournies et nous joignons au dossier de demande de labellisation, les justificatifs suivants :

- Objet social ou statuts,
- Conventionnement avec l'Etat,
- Compte de résultat,
- Organigramme.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sincères salutations.

Fait à :

Le :

Signature du représentant de l'entreprise
(Nom et fonction) (Cachet de l'entreprise)



4. Lettre d'engagement : Pour une ETTi

L'entreprise de travail temporaire d'insertion fait partie des entreprises sociales inclusives mais la spécificité de son activité de travail temporaire nous amène à proposer une lettre d'engagement différenciée.

Code du Travail - Article L.5132-6

« Les entreprises de travail temporaire d'insertion dont **l'activité exclusive** consiste à faciliter l'insertion professionnelle des personnes éligibles à un parcours d'insertion tel que défini par l'article L.5132-3 et qui consacrent **l'intégralité de leurs moyens humains et matériels à cette fin**, concluent avec ces personnes des contrats de mission. L'activité des entreprises de travail temporaire d'insertion est soumise à l'ensemble des dispositions relatives au travail temporaire prévues au chapitre 1er du titre V du livre II de la première partie. »

Avec cette définition, le code du travail donne un cadre légal à la règle de triple exclusivité pour l'ETTi. L'entreprise de travail temporaire d'insertion :

- Recrute **EXCLUSIVEMENT** des personnes éligibles à un parcours d'insertion sur la base de la prescription telle que définie par l'art. L.5132-3 du Code du travail,
- A une activité qui est **EXCLUSIVEMENT** le travail temporaire,
- Met **EXCLUSIVEMENT** ses moyens humains et matériels au service de son projet social : l'inclusion des personnes vulnérables.

L'entreprise candidate à la labellisation adresse à l'AFNOR la lettre d'engagement ci-jointe, signée et datée par son représentant légal ou mandaté.

Madame, Monsieur

Nous vous prions de bien vouloir procéder à l'instruction de notre demande de labellisation pour le label RSEi.

Nous reconnaissons avoir reçu et pris connaissance de toutes les pièces nécessaires à la demande de labellisation et nous confirmons respecter les pré-requis suivants (cocher les cases ci-dessous) :

- Je suis une entreprise sociale inclusive et j'ai pour **objet social l'inclusion de personnes vulnérables**,
- Je bénéficie d'un **conventionnement** avec l'Etat,
- J'exerce mon activité selon la législation en vigueur et respecte notamment l'ensemble des dispositions relatives au travail temporaire,
- J'applique la **convention collective du travail temporaire**,
- J'exerce une activité économique concurrentielle dans le secteur marchand et **70 % de mon chiffre d'affaire provient de cette activité marchande**,
- J'embauche des **personnes vulnérables qui cumulent a minima deux critères** (BRSA, jeune, sénior, TH, sans activité depuis plus de 12 mois, PSMJ, primo arrivant, allocataire ASS, AAH, parent isolé, niveaux 5 et infra, personne hébergée, habitant commune rurale ou QVP, absence de permis de conduire...) et tient pour celles-ci à jour un indicateur ETP inclusion,
- Je respecte le principe d'égalité de traitement entre mes salariés, en référence aux articles L.1251-18 et L.1251-43 6° du code du travail qui imposent, une égalité de rémunération entre les intérimaires et les salariés permanents.
En vertu de ce principe, la rémunération de l'intérimaire ne peut être inférieure à celle que percevrait dans l'entreprise utilisatrice, après période d'essai, un salarié de qualification équivalente occupant le même poste de travail.
- Je recrute **EXCLUSIVEMENT** des personnes éligibles à un parcours d'insertion sur la base de la prescription telle que définie par l'art. L.5132-3 du Code du travail
- Je mets en place, durablement et en continu, un **encadrement et un accompagnement spécifique** de ces personnes vulnérables par un personnel qualifié,
- Je respecte la **règle de triple exclusivité**. Pour ce faire, je mobilise tous mes moyens humains et matériels pour mon activité exclusive qui consiste à faciliter l'inclusion de personnes éligibles à un parcours d'insertion,
- Je respecte un **taux d'encadrement** de 1 poste d'accompagnement pour 15 ETP salariés intérimaires.

Nous attestons de la véracité des informations fournies et nous joignons au dossier de demande de labellisation, les justificatifs suivants :

- Objet social ou statuts,
- Conventionnement avec l'Etat,
- Compte de résultat,
- Organigramme,
- Bail de location des locaux ou titre de propriété.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sincères salutations.

Fait à :

Le :

Signature du représentant de l'entreprise
(Nom et fonction) (Cachet de l'entreprise)



5. Lettre d'engagement Pour une entreprise inclusive*

*** Définition de l'entreprise inclusive : entreprise qui prend en compte l'inclusion de personnes vulnérables sur le marché de l'emploi par l'exercice d'une ou plusieurs activités économiques concurrentielles dans le secteur marchand.** L'entreprise inclusive intègre l'inclusion comme partie constitutive de son projet d'entreprise et met en place des actions inclusives de manière suffisamment importante et prioritaire dans son projet d'entreprise pour vouloir faire reconnaître et labelliser ces pratiques inclusives. Elle consacre, durablement et en continu, des ressources adaptées à cet objectif.

L'entreprise candidate à la labellisation adresse à l'AFNOR la lettre d'engagement ci-jointe, signée et datée par son représentant légal ou mandaté.

ENTREPRISE INCLUSIVE

AFNOR Certification

Madame, Monsieur

Nous vous prions de bien vouloir procéder à l'instruction de notre demande de labellisation pour le label RSEi.

Nous reconnaissons avoir reçu et pris connaissance de toutes les pièces nécessaires à la demande de labellisation et nous confirmons respecter les pré-requis suivants (cocher les cases ci-dessous) :

- Exerce son activité selon la **légalisation en vigueur** et respecte notamment les réglementations liées à la fiscalité, au code du travail, à la branche professionnelle à laquelle elle appartient
- Applique la **convention collective** de son secteur d'activité économique ou à défaut, a mis en place un accord d'entreprise en lien avec l'activité principale
- Exerce une ou plusieurs **activités économiques concurrentielles dans le secteur marchand** (70 % de son chiffre d'affaire doit provenir de son activité marchande)
- Embauche des **personnes vulnérables** qui cumulent a minima deux critères (BRSA, jeune, sénior, TH, sans activité depuis plus de 12 mois, PSMJ, primo arrivant, allocataire ASS, AAH, parent isolé, niveaux 5 et infra, personne hébergée, habitant commune rurale ou QVP, absence de permis de conduire...) et tient pour celles-ci à jour un indicateur ETP inclusion.
- Le statut des personnes embauchées est celui d'un **salarié de droit commun** à part entière. Elles perçoivent un salaire fixé compte tenu de l'emploi occupé et de leur qualification par référence aux dispositions réglementaires ou conventionnelles applicables dans la branche d'activité.
- Met en place, **durablement et en continu, un encadrement et un accompagnement spécifique** de ces personnes vulnérables par un personnel qualifié
- A comme objectif spécifique (mais non forcément exclusif) l'inclusion de personnes éloignées de l'emploi
- Embauche a minima **10 % de personnes vulnérables**/ETP inclusion parmi ses salariés

Nous attestons de la véracité des informations fournies et nous joignons au dossier de demande de labellisation, les justificatifs suivants :

- Compte de résultat,
- Organigramme.

Nous vous prions d'agr er, Madame, Monsieur, l'expression de nos sinc res salutations.

Fait   :

Le :

Signature du repr sentant de l'entreprise
(Nom et fonction) (Cachet de l'entreprise)



6. Identification de l'entreprise et du périmètre

L'entreprise identifie ici le périmètre sur lequel elle souhaite obtenir une labellisation, notamment les établissements concernés et leurs activités.

Afin de faciliter le travail de l'évaluateur, l'entreprise précise également si elle possède déjà des certifications ou autres signes de reconnaissance qui pourraient avoir des équivalences dans le référentiel RSEi (certifications ISO, label RSE...).

a. Responsable / représentant de l'entreprise



Nom	
Prénom	
Fonction	
Téléphone	
Email	

Eventuellement nom d'un 2^{ème} contact

b. Responsable de la démarche

Nom	
Prénom	
Fonction	
Téléphone	
Email	

Eventuellement nom d'un 2^{ème} contact

c. Siège principal (autres sites à préciser si nécessaire)

L'entreprise complète le tableau ci-dessous en le dupliquant si nécessaire lorsque plusieurs sites doivent être audités.



Raison sociale	
Statut juridique (SA, SAS, SARL, association...) RCS concerné, le cas échéant Capital social, le cas échéant	
Adresse	
Site internet le cas échéant	
N°SIRET	
Faites-vous parti d'un groupe ou d'un ensemblier, et si oui lequel ?	
Objet social, Activités (principale et secondaires), législations et/ou réglementation(s) spécifiques à vos activités (prévention des risques professionnels...) le cas échéant	
Certification ISO, autres démarches qualité ou RSE (préciser les dates d'obtention et l'organisme certificateur)	
Effectif : Nombre d'ETP salariés permanents	
Nombre d'ETP salariés en insertion	